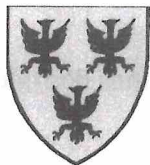


DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMMUNE
DE MARCQ EN OSTREVENT



ARRETE MUNICIPAL
Prescrivant ouverture d'enquête publique
concernant la révision du Plan Local
Urbanisme (PLU)

Le Maire de la commune de Marcq-en-Ostrevent,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-41 et suivants,
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;
Vu la loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 Juin 2021 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 Novembre 2023 prescrivant l'arrêt de projet du projet révision du plan local d'urbanisme ;
Vu la notification du projet aux personnes intéressées selon l'article L153-40 du code de l'urbanisme ;
Vu l'ordonnance de Monsieur le président du tribunal administratif de Lille en date du 19/04/2024 désignant Madame Marinette BRULÉ Cadre Administratif retraitée en qualité de commissaire enquêtrice ;
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;
Après consultation de la commissaire enquêtrice sur les modalités de l'enquête ;

ARRETE :

Article 1er: Il sera procédé à une enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcq-en-Ostrevent en mairie de Marcq-en-Ostrevent pour une durée de 30 jours, du Samedi 25 Mai 2024 au Lundi 24 Juin 2024 inclus.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Marcq-en-Ostrevent (59252).

Article 2: Madame Marinette BRULÉ Cadre Administratif retraitée a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par Monsieur le président du tribunal administratif de Lille. En cas d'empêchement, M. Hubert DERIEUX Géomètre expert retraité est désigné en qualité de suppléant.

Article 3: les pièces du dossier seront consultables :

- en mairie de Marcq-en-Ostrevent à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h00.
- à la médiathèque à l'occasion des permanences ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Nord <https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Urbanisme/Plan-local-d-urbanisme>

Article 4 : Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et les avis requis au regard des dispositions législatives et réglementaires régissant la présente procédure.

Il comporte une évaluation environnementale qui a fait l'objet d'un courrier de la mission régionale d'autorité environnementale daté du 19 mars 2024.

Article 5: Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert par le maire de Marcq-en-Ostrevent et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront aussi les adresser par écrit en mairie de Marcq-en-Ostrevent à l'attention du commissaire enquêteur, ou par mail enquetepubmarcqenost@gmail.com celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

Article 6: Le commissaire enquêteur recevra à la Médiathèque de la Mairie les déclarations des intéressés les :

- 25 Mai 2024 de 09h00 à 12h00.
- 05 Juin 2024 de 14h00 à 17h00.
- 14 Juin 2024 de 16h00 à 19h00.
- 24 Juin 2024 de 14h00 à 17h00.

Article 7 : Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les 2 journaux suivants : La voix du Nord et l'observateur du Douaisis.

15 jours au moins avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché en mairie et dans tous les emplacements situés sur la commune et permettant la plus large information du public.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat en mairie.

Article 8: A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre.

Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Le maire communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au sous-préfet et au président du Tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant une durée d'un an à partir de la date de clôture de l'enquête publique et seront consultables sur le site des services de l'État.

Article 9 : A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Marcq-en-Ostrevent pourra par délibération, se prononcer sur l'approbation de la révision du plan local d'urbanisme, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

Article 10: Des copies du présent arrêté seront adressées au :

- Sous-préfet du département du Nord,
- Président du Tribunal administratif de Lille,
- Commissaire enquêteur.

Marcq-en-Ostrevent, le 26/04/2024

Le Maire, Thierry PREIN



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMMUNE
DE MARCQ EN OSTREVENT



AVIS ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme de Marcq-en-Ostrevent

Commune de Marcq -en-Ostrevent
Enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme
Par arrêté municipal en date du 26/04/2024

Le maire de Marcq-en-Ostrevent a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU),
A cet effet, Madame Marinette BRULÉ, Cadre Administratif retraitée, a été désignée par le Président du tribunal administratif de Lille comme commissaire-enquêtrice.

L'enquête se déroulera à la mairie du Samedi 25 Mai 2024 au 24 Juin 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête :
- en version papier et sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la Médiathèque à l'occasion des permanences ;
- en version numérique sur le site internet des services de l'État dans le Nord
<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Urbanisme/Plan-local-d-urbanisme>

Madame la commissaire-enquêtrice recevra à la Médiathèque, rue Hubert Moniez les :

- 25 Mai 2024 de 09h00 à 12h00.
- 05 Juin 2024 de 14h00 à 17h00.
- 14 Juin 2024 de 16h00 à 19h00.
- 24 Juin 2024 de 14h00 à 17h00.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique comportent une évaluation environnementale qui a fait l'objet d'un courrier de la mission régionale d'autorité environnementale daté du 19 mars 2024.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par envoi postal adressé en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur ou par courriel à l'adresse : enquetepubmarcqenost@gmail.com.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête. Le public pourra consulter ces documents déposés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique en mairie.

Le Maire,

Thierry PREIN



Mairie de Marcq-en-Ostrevent, 3 Rue Hubert Moniez 59252 Marcq-en-Ostrevent

☎ 03. 27. 80. 91.22

☎ 03. 27.94.02.85

@ : mairie-marcq-en-ostrevent@wanadoo.fr

